

# Stat'ur bilan

Août 2025 - N°59

## Les travailleurs indépendants en Île-de-France en 2023

Fin 2023, la région Île-de-France comptabilise 952 000 comptes de travailleurs indépendants (TI). Le nombre de travailleurs indépendants continue sa progression en 2023 (+ 6,1 %) mais affiche de nouveau un ralentissement, après + 6,5 % en 2022 et + 8,3 % en 2021.

Cette croissance est toujours portée par les auto-entrepreneurs (AE) (+ 7,6 %) qui représentent désormais 66,2 % de l'ensemble des travailleurs indépendants. Toutefois, leur croissance diminue depuis 2021 après un pic en 2020 pendant la crise Covid (+ 18,5 %).

Malgré un ralentissement généralisé en 2023, certains secteurs d'activité continuent de jouer un rôle essentiel dans la croissance globale des travailleurs indépendants. Ces secteurs sont ceux qui regroupent le plus d'auto-entrepreneurs comme les activités de nettoyage, le commerce de détail non spécialisé, les autres activités de service administratif et de soutien.

A contrario, certains secteurs affichent une dynamique moins favorable et contribuent négativement à la croissance globale comme le secteur des activités de poste et de courrier ou certaines branches du commerce.

Le revenu moyen des travailleurs indépendants classiques atteint 59 170 euros en 2022\*, enregistrant une hausse de 1,1 % sur un an mais une baisse de 4,0 % en euros constants en raison de l'inflation (+ 5,3 % en 2022).

Du côté des auto-entrepreneurs, le revenu moyen s'établit à 8 550 euros en 2023, progressant de 3,6 % en euros courants par rapport à 2022 mais reculant de 1,2 % une fois corrigé de l'inflation (+ 4,8 % en 2023).

En 2023, 14,1 % des TI classiques et 34,2 % des auto-entrepreneurs économiquement actifs cumulent en effet une activité indépendante avec une activité salariée, soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public.

\* Contrairement aux revenus des auto-entrepreneurs qui sont connus au fil des déclarations mensuelles ou trimestrielles du chiffre d'affaires, les revenus des indépendants classiques sont connus plus tardivement dans le cadre de l'exploitation des données issues de la déclaration (annuelle) sociale et fiscale des revenus des TI. Les données sur les revenus 2022 publiées ici sont arrêtées au 31 mai 2024.

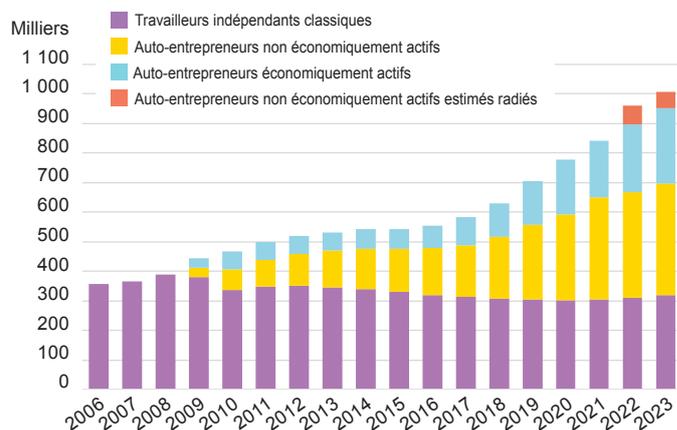
### En 2023, le nombre d'indépendants franciliens continue de progresser malgré un léger ralentissement

Fin 2023, l'Île-de-France compte 952 000 travailleurs indépendants, dont 630 600 auto-entrepreneurs. Le nombre d'indépendants poursuit sa progression mais à un rythme moins soutenu qu'auparavant : la croissance annuelle s'établit à + 6,1 % en 2023, après + 6,5 % en 2022 et + 8,3 % en 2021, confirmant un ralentissement progressif (graphique 1 et tableau 1).

Malgré ce fléchissement, les auto-entrepreneurs restent le principal moteur de cette dynamique démographique. Leur nombre augmente de 7,6 % en 2023, après + 9,1 % en 2022, + 12,8 % en 2021 et un pic de + 18,5 % en 2020.

Les artisans-commerçants enregistrent une croissance de 5,5 % en 2023, en accélération par rapport à l'année précédente (+ 2,6 %). Toutefois, ce sont les professions libérales sous statut auto-entrepreneur qui contribuent le plus fortement à la hausse, avec une progression marquée de 9,9 %.

**GRAPHIQUE 1 : Nombre de comptes TI et AE depuis 2006 (administrativement actifs en fin d'année)**



Source : Urssaf



TABLEAU 1 : Nombre de travailleurs indépendants entre 2020 et 2023

	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)				
	2020	2021	2022	%	2023	%	2019	2020	2021	2022	2023
<b>TI classiques</b>	<b>302,0</b>	<b>305,2</b>	<b>311,2</b>	<b>34,7</b>	<b>321,4</b>	<b>33,8</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 0,9</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>+ 3,3</b>
dont Artisans et Commerçants	136,7	137,0	140,0	15,6	145,5	15,3	- 2,2	- 1,5	+ 0,3	+ 2,1	+ 4,0
dont Professions libérales	165,3	168,2	171,2	19,1	175,8	18,5	+ 0,3	- 0,3	+ 1,7	+ 1,8	+ 2,7
<b>Auto-entrepreneurs (AE) *</b>	<b>476,4</b>	<b>537,5</b>	<b>586,3</b>	<b>65,3</b>	<b>630,6</b>	<b>66,2</b>	<b>+ 24,2</b>	<b>+ 18,5</b>	<b>+ 12,8</b>	<b>+ 9,1</b>	<b>+ 7,6</b>
dont AE Artisans et Commerçants	273,3	302,4	310,2	34,6	327,2	34,4	+ 26,0	+ 21,9	+ 10,6	+ 2,6	+ 5,5
dont AE Professions libérales	203,1	235,1	276,2	30,8	303,4	31,9	+ 21,9	+ 14,1	+ 15,8	+ 17,5	+ 9,9
<b>Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs dans l'année</b>	<b>291,1</b>	<b>345,2</b>	<b>356,8</b>	<b>60,9</b>	<b>376,3</b>	<b>59,7</b>	<b>+ 21,0</b>	<b>+ 15,4</b>	<b>+ 18,6</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 5,5</b>
dont AE éco. actifs Artisans-Commerçants	155,8	180,6	176,8	57,0	186,7	57,0	+ 24,2	+ 18,5	+ 15,9	- 2,1	+ 5,5
dont AE éco. actifs Professions libérales	135,3	164,6	180,0	65,2	189,7	62,5	+ 17,7	+ 12,1	+ 21,7	+ 9,3	+ 5,4
<b>Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année</b>	<b>778,4</b>	<b>842,7</b>	<b>897,5</b>	<b>100,0</b>	<b>952,0</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 12,0</b>	<b>+ 10,1</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>+ 6,5</b>	<b>+ 6,1</b>

Source : Urssaf

\* En 2023, les radiations d'office à effet au 31/12/2022 ont été reportées afin d'être traitées avec celles à effet au 31/12/2023. Toutefois, au premier semestre 2024, des contraintes de gestion ont conduit à ne traiter que partiellement les radiations d'office 2022 et 2023 (seuls les AE avec CA manquant sur 2022 et 2023 ont été ciblés). Une estimation des radiations manquantes a donc été effectuée pour préserver la cohérence des séries. Pour l'estimation, les auto-entrepreneurs sont considérés radiés au 31/12/N lorsque les chiffres d'affaires déclarés sur les deux dernières années civiles N- 1 et N et sur l'année en cours (N+ 1) sont nuls ou manquants. Néanmoins, l'interlocution entre l'Urssaf et l'AE pouvant conduire à ce que la radiation ne se réalise pas, un taux de non réalisation, évalué à partir des observations passées, est intégré à l'estimation. Ce taux, qui est calculé au niveau sectoriel, est en moyenne de 15 %.

Note de lecture : en 2023, la part d'AE artisans-commerçants administrativement actifs en fin d'année parmi l'ensemble des indépendants est de 34,4 %. Parmi ceux-là, 57,0 % sont économiquement actifs.

Du côté des TI classiques, la tendance s'inverse durablement après des années de recul : leur nombre augmente de 3,3 %, après + 2,0 % en 2022 et + 1,1 % en 2021. Cette croissance est portée à la fois par les artisans-commerçants (+ 4,0 %) et, dans une moindre mesure, par les professions libérales (+ 2,7 %).

### L'essor des auto-entrepreneurs bouleverse la structure des travailleurs indépendants

La composition de la population des travailleurs indépendants s'est profondément transformée au cours des dernières années. Alors qu'en 2009, les auto-entrepreneurs ne représentaient qu'une infime proportion (16,6 %), leur nombre s'est considérablement accru pour atteindre 61,2 % fin 2020. Ce chiffre a continué de progresser pour atteindre 63,8 % fin 2021, 65,3 % fin 2022 et 66,2 % en 2023. Aujourd'hui, les auto-entrepreneurs dominent clairement le secteur (en 2023, 630 605 AE contre 321 350 TI classiques).

Cependant, au sein des comptes administrativement actifs, seule une partie des AE déclare un chiffre d'affaires positif, illustrant ainsi la réalité économique de leur activité. Ces auto-entrepreneurs économiquement actifs représentent 59,7 % de l'ensemble des AE, avec des disparités selon les groupes professionnels : 57,0 % pour les artisans commerçants et 62,5 % pour les professions libérales. Cette proportion connaît une tendance à la baisse, passant de 64,2 % en 2021 à 59,7 % en 2023, ce qui reste inférieur à la moyenne nationale de 68,3 %.

Sur le plan national, fin 2023, on dénombre 4,6 millions de comptes administrativement actifs, en hausse de 5,1 % par rapport à 2022 et l'Île-de-France représente 20,8 % de ce total, contre 20,6 % l'année précédente.

### Les femmes, plus actives en auto-entrepreneuriat

Les femmes parmi les travailleurs indépendants continuent de gagner du terrain en 2023, même si leur représentation reste encore minoritaire. Elles représentent désormais près de 40 % de l'ensemble des travailleurs indépendants (tableau 3). Cette part s'élève à 36,5 % chez les TI classiques, un chiffre stable par rapport à l'année précédente, tandis qu'elle atteint 41,5 % chez les auto-entrepreneurs, en légère hausse (+ 0,7 point).

Les femmes auto-entrepreneuses sont également plus engagées dans leur activité : 64,9 % d'entre elles sont économiquement actives contre 56,0 % des hommes.

### L'auto-entrepreneuriat, un statut prisé par les jeunes

L'auto-entrepreneuriat attire particulièrement les jeunes. En 2023, 61,1 % des AE ont moins de 40 ans, contre seulement 28,6 % chez les TI classiques (tableau 3).

Cette tendance est encore plus marquée chez les moins de 30 ans, dont près de 9 sur 10 choisissent le statut auto-entrepreneur. Cette surreprésentation des jeunes s'explique en partie par la simplicité et la flexibilité du statut. Elle reflète aussi le caractère relativement récent du statut, créé en 2009 : les générations plus anciennes de travailleurs indépendants n'ont pas nécessairement eu l'opportunité de débiter sous ce statut et sont restées sous statut classique.

Par ailleurs, dès qu'un certain niveau d'activité est atteint, les auto-entrepreneurs basculent automatiquement vers un statut classique, ce qui contribue également à concentrer les plus jeunes dans ce statut. En 2023, moins de la moitié des AE de moins de 30 ans (45,7 %) ont déclaré un chiffre d'affaires positif. À l'opposé, 79,5 % des AE de plus de 60 ans sont économiquement actifs.

Les TI classiques, quant à eux, sont majoritairement plus âgés : près de la moitié (47,1 %) ont plus de 50 ans, contre seulement 20,1 % chez les AE.



TABLEAU 2 : Les travailleurs indépendants par secteur d'activité

Secteur d'activité	Ensemble des travailleurs indépendants inscrits fin 2023				dont travailleurs indépendants classiques inscrits fin 2023				dont auto-entrepreneurs inscrits fin 2023						
	Niveau	Structure	Évolution annuelle		Niveau	Structure	Évolution annuelle		Niveau	Structure	Part dans l'ensemble des TI	Évolution annuelle		Niveau économique actifs	Part économique actifs
			2022	2023			2022	2023				2022	2023		
	Milliers	%	%		Milliers	%	%		Milliers	%	%	%		Milliers	%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,1	-6,4	-3,2	0,4	0,1	-7,5	-4,9	0,1	0,0	25,1	-2,9	+2,4	0,1	75,3
Industrie	20,5	2,2	+9,1	+7,5	3,9	1,2	-1,1	+0,7	16,6	2,6	80,8	+12,0	+9,3	11,8	71,1
Métiers de bouche	7,3	0,8	+0,1	+3,4	4,2	1,3	-4,2	-1,6	3,1	0,5	42,3	+7,4	+11,2	1,9	60,7
BTP gros-oeuvre	14,9	1,6	+4,4	+8,4	6,2	1,9	+4,4	+7,4	8,6	1,4	58,1	+4,4	+9,0	5,8	67,5
BTP travaux d'installation	17,2	1,8	+6,4	+7,2	6,1	1,9	+1,0	+2,9	11,1	1,8	64,6	+9,8	+9,7	7,1	63,9
BTP travaux de finition	20,2	2,1	+3,1	+6,6	6,0	1,9	+0,5	+2,1	14,3	2,3	70,4	+4,3	+8,7	9,9	69,3
Commerce-réparation d'automobiles	8,6	0,9	+4,6	+6,8	2,8	0,9	+3,2	+3,5	5,7	0,9	67,0	+5,3	+8,5	2,7	47,0
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	21,6	2,3	+8,0	-1,8	8,7	2,7	+11,2	+6,0	12,9	2,1	59,8	+6,1	-6,4	7,4	57,4
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	3,2	0,3	-1,3	-0,2	2,7	0,8	+0,8	+1,3	0,5	0,1	14,8	-10,9	-8,2	0,3	54,9
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	17,7	1,9	-1,5	-1,9	8,4	2,6	-1,1	-2,3	9,3	1,5	52,5	-1,8	-1,5	6,4	68,5
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	9,4	1,0	-1,9	-1,7	1,4	0,4	-4,4	-7,0	8,0	1,3	84,9	-1,5	-0,7	5,7	71,5
Commerce de détail non spécialisé	29,4	3,1	+8,9	+25,0	5,9	1,8	+48,1	+75,3	23,5	3,7	79,9	+4,3	+16,6	11,6	49,4
Taxis - VTC	34,4	3,6	+4,6	+7,1	18,5	5,7	+4,2	+3,8	15,9	2,5	46,3	+5,1	+11,1	10,0	62,6
Transports routier de fret et déménagement	4,9	0,5	+7,9	+22,8	1,7	0,5	+0,5	+0,8	3,2	0,5	65,0	+14,1	+39,2	1,2	37,8
Activités de poste et de courrier	64,6	6,8	-9,3	-9,9	1,3	0,4	+51,4	+39,6	63,3	10,0	98,0	-9,8	-10,6	21,5	33,9
Autres activités de transports et entreposage	2,7	0,3	+10,3	+23,0	0,8	0,3	+0,3	+11,1	1,9	0,3	70,1	+16,0	+28,9	0,9	48,2
Hébergement	1,9	0,2	+7,7	+13,2	1,0	0,3	-0,7	+2,5	0,9	0,1	46,2	+22,9	+28,9	0,5	60,9
Restauration et débits de boissons	21,2	2,2	-3,5	-0,2	11,2	3,5	+2,1	+1,9	10,0	1,6	47,1	-8,8	-2,4	5,3	53,2
Informatique, information et communication	53,6	5,6	+15,1	+13,9	12,4	3,8	+5,3	+3,3	41,2	6,5	76,9	+18,9	+17,6	23,0	55,7
Activités financières et d'assurance	9,2	1,0	+6,2	+0,0	5,6	1,7	+6,1	+6,3	3,6	0,6	39,3	+6,4	-8,3	1,9	53,1
Activités immobilières	23,6	2,5	+6,9	+3,0	12,1	3,8	+3,0	+1,6	11,6	1,8	49,0	+11,4	+4,6	6,2	53,1
Activités juridiques	39,2	4,1	+4,0	+3,9	38,6	12,0	+3,8	+3,7	0,6	0,1	1,4	+30,6	+20,9	0,4	72,7
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	48,3	5,1	+13,0	+1,8	14,1	4,4	-0,1	+1,0	34,1	5,4	70,7	+19,6	+2,2	20,3	59,4
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	88,3	9,3	+14,1	+4,9	17,5	5,5	+3,0	+5,2	70,8	11,2	80,1	+17,2	+4,8	36,5	51,6
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	27,1	2,8	+15,4	+9,8	2,7	0,8	+2,7	+4,0	24,4	3,9	90,1	+17,1	+10,4	15,6	63,7
Autres activités scientifiques et techniques	38,3	4,0	+4,2	+6,6	6,6	2,0	+0,4	+1,1	31,7	5,0	82,9	+5,0	+7,9	21,4	67,5
Activités de nettoyage	16,6	1,7	+23,8	+32,2	1,7	0,5	+2,6	+14,5	14,9	2,4	89,5	+27,4	+34,6	8,7	58,2
Autres activités de service administratif et de soutien	30,9	3,2	+13,3	+24,9	5,2	1,6	+3,3	+5,8	25,6	4,1	83,0	+16,1	+29,7	15,5	60,5
Enseignement	47,6	5,0	+12,9	+9,0	3,9	1,2	-0,2	+3,7	43,7	6,9	91,9	+14,3	+9,5	31,7	72,4
Santé	98,4	10,3	+4,4	+2,8	73,7	22,9	+2,2	+2,5	24,7	3,9	25,1	+11,7	+4,0	19,3	78,0
Médecine générale	13,1	1,4	-1,4	-1,1	13,1	4,1	-1,4	-1,1	-	-	-	-	-	-	-
Médecine spécialisée, analyses médicales	13,5	1,4	+4,0	+4,7	13,5	4,2	+4,0	+4,7	-	-	-	-	-	-	-
Professions paramédicales et sages-femmes	34,6	3,6	+5,6	+4,2	31,4	9,8	+3,8	+3,3	3,3	0,5	9,4	+30,1	+13,7	3,0	91,7
Pratique dentaire	6,9	0,7	+1,3	+2,3	6,9	2,2	+1,3	+2,3	-	-	-	-	-	-	-
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	3,6	0,4	+0,4	+0,1	3,6	1,1	+0,4	+0,1	-	-	-	-	-	-	-
Autres services de santé	21,1	2,2	+6,5	+1,2	4,7	1,4	+0,6	+2,2	16,4	2,6	77,9	+8,2	+0,9	13,6	82,7
Action sociale (y compris aide à domicile)	5,5	0,6	+13,5	+9,0	0,5	0,2	+3,8	+7,8	5,0	0,8	91,0	+14,6	+9,1	2,7	53,5
Arts, spectacles et autres activités récréatives	41,5	4,4	+10,5	+12,0	5,9	1,8	+1,1	+3,6	35,6	5,6	85,8	+12,4	+13,5	24,6	69,0
Activités sportives	13,3	1,4	+11,8	+11,6	1,3	0,4	+1,0	+6,7	11,9	1,9	89,8	+13,3	+12,2	9,3	77,8
Réparations hors automobile	5,0	0,5	-2,8	-5,1	1,2	0,4	-5,8	-2,2	3,8	0,6	75,4	-1,8	-6,0	2,8	72,5
Coiffure et soins du corps	20,0	2,1	+11,7	+10,2	4,6	1,4	-1,8	+0,6	15,3	2,4	76,8	+17,2	+13,5	11,4	74,2
Autres services personnels	30,1	3,2	+23,9	+21,2	2,1	0,7	+4,3	+10,1	28,0	4,4	93,0	+25,9	+22,1	18,0	64,3
Autres	20,8	2,2	-8,9	-5,0	20,7	6,5	-8,8	-5,0	0,0	0,0	0,1	-47,5	+0,0	0,0	61,3
<b>TOTAL</b>	<b>952,0</b>	<b>100,0</b>	<b>+6,5</b>	<b>+6,1</b>	<b>321,4</b>	<b>100,0</b>	<b>+2,0</b>	<b>+3,3</b>	<b>630,6</b>	<b>100,0</b>	<b>66,2</b>	<b>+9,1</b>	<b>+7,6</b>	<b>376,3</b>	<b>59,7</b>

Source : Urssaf



TABLEAU 3 : Nombre de travailleurs indépendants par sexe et par tranche d'âge en 2023

	TI classiques		Auto-entrepreneurs				Ensemble des TI	
	Niveau en fin d'année (1)	Structure 2023 (structure 2022)	Niveau adm. actifs en fin d'année (2)	Structure 2023 (structure 2022)	Niveau éco. et adm. actifs	Part des AE éco actif	Niveau (3)	Part d'AE dans le stock (2)/(3)
2023	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%
Hommes	204,1	63,5 (63,7)	368,8	58,5 (59,2)	206,4	56,0	572,9	64,4
Femmes	117,3	36,5 (36,3)	261,8	41,5 (40,8)	169,9	64,9	379,1	69,1
Moins de 30 ans	23,5	7,3 (6,6)	195,2	31,0 (31,9)	89,2	45,7	218,7	89,2
Entre 30 et 40 ans	68,3	21,2 (20,7)	189,8	30,1 (29,6)	111,5	58,7	258,1	73,6
Entre 40 et 50 ans	78,2	24,3 (24,8)	118,6	18,8 (18,7)	78,9	66,5	196,8	60,3
Entre 50 et 60 ans	84,5	26,3 (27,2)	76,3	12,1 (12,0)	56,5	74,0	160,9	47,5
Plus de 60 ans	66,8	20,8 (20,7)	50,6	8,0 (7,8)	40,2	79,5	117,4	43,1
<b>TOTAL</b>	<b>321,4</b>	<b>100,0</b>	<b>630,6</b>	<b>100,0</b>	<b>376,3</b>	<b>59,7</b>	<b>952,0</b>	<b>66,2</b>

Source : Urssaf

### Des secteurs stratégiques à l'origine de la progression des travailleurs indépendants

Au cours des dernières années, plusieurs secteurs ont connu une forte expansion sous le statut d'auto-entrepreneur. Malgré un ralentissement en 2023, ces secteurs continuent de jouer un rôle essentiel dans la croissance globale des travailleurs indépendants.

Les activités de nettoyage, constituées à plus de 89,0% d'auto-entrepreneurs, connaissent la plus forte progression en 2023, avec une forte croissance de 32,2 % contre 23,8 % en 2022 (tableau 2). Cette dynamique soutenue contribue à hauteur de 7,4 % à l'ensemble de la croissance des effectifs des travailleurs indépendants.

Le commerce de détail non spécialisé suit de très près, avec une augmentation notable de 25,0 % contre 8,9 % en 2022. Ce secteur, composé à 80,0 % d'auto-entrepreneurs, représente 10,8 % de la croissance globale des travailleurs indépendants en 2023. Cette performance est en grande partie alimentée par l'essor du e-commerce et de la distribution de proximité.

Avec 83,0 % d'auto-entrepreneurs, les autres activités de service administratif et de soutien poursuivent également leur expansion, avec une croissance de 24,9 % en 2023 contre 13,0 % l'année précédente. Il contribue à hauteur de 10,8 % à l'évolution des effectifs.

Le secteur de l'informatique, de l'information et de la communication enregistre la plus forte contribution à la croissance des effectifs, représentant 12,0 % de l'augmentation totale des effectifs des travailleurs indépendants. Bien qu'il affiche une croissance de 13,9 % contre 15,1 % en 2022, il reste un secteur clé, porté notamment par la demande croissante en gestion de données.

En revanche, certains secteurs affichent une dynamique moins favorable et contribuent négativement à la croissance globale. C'est notamment le cas des activités de poste et de courrier, qui, après avoir connu des augmentations notables en 2020 (+ 53,6 %) et en 2021 (+ 23,4 %), ont vu leur évolution se ralentir considérablement depuis 2022. En 2023, ce secteur enregistre une nouvelle baisse de 9,9 %, après une contraction de 9,3 % l'année précédente. Il est important de noter que ces activités sont largement dominées par les auto-entrepreneurs, qui représentent 98,0 % des travailleurs dans ce secteur.

Certaines branches du commerce affichent également une croissance négative en 2023. C'est notamment le cas du commerce de détail non alimentaire (- 1,9 %), du commerce de gros et des intermédiaires du commerce (- 1,8 %), du commerce de détail sur les marchés non classés ailleurs (- 1,7 %), ainsi que dans une moindre mesure du commerce de détail alimentaire hors métier de bouche (- 0,2 %). Dans ce dernier secteur, la baisse des effectifs s'explique principalement par le recul des auto-entrepreneurs dont le nombre diminue de 8,2 %. Cependant, cette diminution a un impact limité car les auto-entrepreneurs ne représentent que 14,8 % des travailleurs indépendants dans ce secteur. Parallèlement, les travailleurs indépendants classiques compensent partiellement cette tendance, enregistrant une croissance positive de 1,3 %.

### Une dominance toujours marquée du secteur de la santé et du conseil

Le secteur de la santé et de l'action sociale reste en tête, regroupant 10,3 % des travailleurs indépendants (98 415) mais il continue de reculer par rapport aux années précédentes. Sa part était de 10,7 % en 2022 et atteignait 12,1 % en 2019. Ce secteur est dominé par les travailleurs indépendants classiques, dont 22,9 % sont inscrits dans ce secteur, compte tenu de l'interdiction pour les professions réglementées d'exercer sous le statut d'AE.

En Île-de-France, le secteur conseil pour les affaires et gestion attire une proportion plus importante de travailleurs indépendants représentant 9,3 % des indépendants dans la région, bien au-dessus de la moyenne nationale de 4,6 %. À l'inverse, la région est moins présente dans le secteur de la construction, où la part des travailleurs indépendants est de 5,5 % bien inférieure à celle observée au niveau national, qui atteint 10,5 %.

En 2023, le secteur des activités de poste et de courrier représente 6,8 % des travailleurs indépendants, en légère baisse par rapport aux 8,0 % observés en 2022. Malgré cette diminution, il reste néanmoins le troisième secteur le plus important parmi les travailleurs indépendants, et il est largement dominé par les auto-entrepreneurs, qui en constituent 98 %. Toutefois, la part importante des auto-entrepreneurs dans ce secteur doit être relativisée, car seulement un tiers d'entre eux déclarent un chiffre d'affaires positif.



## Les départements franciliens affichent une progression inégale des travailleurs indépendants

En 2023, l'Île-de-France continue d'enregistrer une progression du nombre de travailleurs indépendants dans tous ses départements, mais le ralentissement observé depuis 2022 se confirme. Bien que les taux de croissance restent positifs, le dynamisme entrepreneurial semble s'essouffler, particulièrement chez les travailleurs indépendants classiques, dont la croissance reste modérée.

Tous les départements franciliens enregistrent une augmentation du nombre de travailleurs indépendants, mais à des rythmes différents (carte 1). En tête de cette progression, la Seine-Saint-Denis affiche + 8,8 % de croissance, suivie par le Val-de-Marne (+ 6,3 %). Paris, avec 299 400 travailleurs indépendants, reste le département le plus important en termes d'effectifs avec une augmentation de 6,0 % par rapport à 2022. Cependant, cette croissance est comparable à celle des Hauts-de-Seine (+ 5,9 %) et de l'Essonne (+ 5,8 %). D'autres départements, comme les Yvelines (+ 4,5 %) et le Val-d'Oise (+ 5,2 %) connaissent une progression plus modérée.

En l'Île-de-France, les auto-entrepreneurs constituent une part de plus en plus importante des travailleurs indépendants, représentant une majorité dans tous les départements, avec des proportions atteignant jusqu'à 76,5 % en Seine-Saint-Denis. Si Paris enregistre le plus grand nombre d'auto-entrepreneurs avec 170 830 personnes, leur part relative parmi l'ensemble des travailleurs indépendants est la plus faible de la région (à 57,1 %).

En 2023, l'ensemble des départements franciliens a enregistré une croissance soutenue du nombre d'auto-entrepreneurs, avec des hausses variant entre 6,3 % et 9,0 %. En petite couronne, la Seine-Saint-Denis affiche la plus forte progression, atteignant 82 040 auto-entrepreneurs, soit une augmentation de 9,0 % par rapport à 2022. Les Hauts-de-Seine et le Val de Marne enregistrent également des hausses notables avec respectivement

80 300 (+ 6,8 %) et 66 700 auto-entrepreneurs (+ 7,8 %). En grande couronne, l'évolution est tout aussi dynamique. La Seine-et-Marne compte désormais 59 100 auto-entrepreneurs, marquant une hausse de 8,0 %, tandis que l'Essonne suit une tendance similaire avec 55 020 (+ 7,7 %) auto-entrepreneurs. Dans les Yvelines et le Val-d'Oise où la croissance du nombre d'auto-entrepreneurs est plus faible, avec respectivement + 6,3 % et + 6,4 %, l'écart reste néanmoins marginal par rapport à la moyenne régionale.

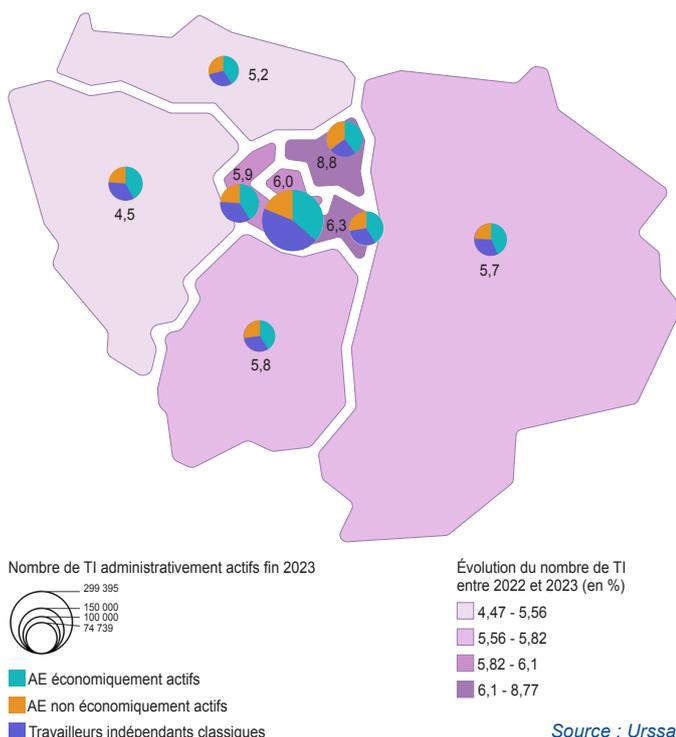
À l'inverse, les travailleurs indépendants classiques affichent une croissance plus modérée. À Paris, le nombre de travailleurs indépendants classiques a augmenté de 3,8 %, tandis que dans des départements comme la Seine-et-Marne, les Yvelines (+ 0,7 %) ou l'Essonne (+ 1,4 %), les progressions sont encore plus faibles.

En revanche, le département de la Seine-Saint-Denis connaît une forte augmentation des travailleurs indépendants classiques (+ 8,1 %). Mais leur part relative reste limitée malgré cette hausse. À l'échelle de l'Île de France, la Seine-Saint-Denis contribue à hauteur de 7,8 % à l'ensemble des travailleurs indépendants classiques (25 180) contre 40,0 % pour Paris (128 560).

## Une progression du revenu global des TI classiques plus modérée en 2022

Après le ralentissement induit par la crise sanitaire de 2020, l'ensemble des revenus des travailleurs indépendants classiques servant de base au calcul des cotisations sociales a rapidement rebondi. En 2021, il a atteint 18,4 milliards d'euros, soit une hausse de 10,3 % par rapport aux 16,7 milliards d'euros de 2020, dépassant ainsi le niveau pré-crise de 17,6 milliards d'euros enregistré en 2019. En 2022, la progression s'est poursuivie de manière plus modérée pour atteindre 18,6 milliards d'euros (tableau 4).

### CARTE 1 : Nombre de travailleurs indépendants fin 2023 réparti par statut et évolution entre 2022 et 2023



## Une baisse du revenu moyen en euros constants

En 2022, le revenu annuel moyen des travailleurs indépendants classiques atteint 59 170 euros, en légère hausse de 1,1 % par rapport à 2021. Cette progression est bien inférieure à la reprise marquée de 2021 (+ 10,1 %) qui avait suivi le recul de 2020 (- 3,7 %) dû à la crise sanitaire. Cependant, le revenu réel diminue de 4 % en tenant compte de l'inflation, annulant ainsi les gains de pouvoir d'achat et ramenant le niveau en euros constants à celui d'avant la crise.

En 2022, l'inflation pèse lourdement sur les travailleurs indépendants. Bien que le revenu moyen des artisans-commerçants atteigne 35 350 euros, affichant une hausse de 2,5 % en euros courants, il recule de 2,6 % en euros constants. La situation est encore plus marquée pour les professions libérales, dont le revenu moyen de 78 350 euros n'augmente que de 0,2 % en valeur nominale mais chute de 4,9 % une fois corrigée de l'inflation.

Les inégalités de revenus entre hommes et femmes persistent. Les travailleurs indépendants masculins gagnent en moyenne 64 250 euros, soit nettement plus que les femmes (50 300 euros). Si le revenu moyen féminin progresse en valeur nominale (+ 1,6 %), il recule de 3,5 % en euros constants. Chez les hommes, la hausse de 1,0 % est elle aussi effacée par l'inflation (- 4,0 % en euros constants).



TABLEAU 5 : Revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité et statut

	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs							
	Revenu global	Revenu moyen	Évolution annuelle revenu moyen				Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen			
			en euros courants		en euros constants						en euros courants		en euros constants	
	2022	2022	2021	2022	2021	2022	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Millions d'euros	Euros	%		%		Millions d'euros		Euros		%		%		
Agriculture, sylviculture et pêche	22,3	51 935	+ 9,5	+ 0,9	+ 7,8	- 4,1	0,7	0,7	7 255	6 445	+ 6,2	- 11,2	+ 0,9	- 15,2
Industrie	158,0	39 429	+ 9,5	+ 5,8	+ 1,4	+ 0,4	53,1	57,9	4 668	4 766	+ 11,0	+ 2,1	+ 5,4	- 2,6
Métiers de bouche	141,7	33 761	+ 9,5	- 11,9	+ 4,2	- 16,3	7,7	8,3	4 171	4 190	+ 6,9	+ 0,5	+ 1,5	- 4,2
BTP gros-oeuvre	203,0	36 552	+ 9,5	+ 1,4	+ 5,3	- 3,7	49,5	51,0	8 429	8 448	- 2,5	+ 0,2	- 7,4	- 4,4
BTP travaux d'installation	229,5	38 932	+ 9,5	- 0,2	+ 8,0	- 5,2	69,6	75,2	9 998	10 048	+ 4,7	+ 0,5	- 0,6	- 4,1
BTP travaux de finition	200,0	34 329	+ 9,5	+ 2,6	+ 7,2	- 2,5	97,3	99,4	9 931	9 691	+ 3,9	- 2,4	- 1,4	- 6,9
Commerce-réparation d'automobiles	80,0	29 699	+ 9,5	- 3,3	+ 5,5	- 8,1	13,5	14,9	5 074	5 296	+ 10,0	+ 4,4	+ 4,5	- 0,4
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	354,8	46 758	+ 9,5	+ 3,1	+ 5,7	- 2,1	91,7	82,7	11 090	10 502	+ 10,4	- 5,3	+ 4,8	- 9,7
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	83,1	30 780	+ 9,5	- 6,5	+ 2,5	- 11,2	1,3	1,2	4 644	4 520	+ 5,2	- 2,7	- 0,1	- 7,1
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	276,9	31 742	+ 9,5	+ 0,5	+ 12,7	- 4,5	34,8	35,3	5 190	5 364	+ 14,9	+ 3,3	+ 9,1	- 1,4
Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	14,5	9 352	+ 9,5	+ 8,9	+ 26,8	+ 3,4	18,8	18,9	3 131	3 242	+ 11,8	+ 3,6	+ 6,2	- 1,2
Commerce de détail non spécialisé	57,7	21 694	+ 9,5	- 7,1	- 9,3	- 11,8	52,0	59,5	4 876	4 850	+ 13,8	- 0,5	+ 8,1	- 5,1
Taxis - VTC	242,7	13 386	+ 9,5	+ 42,2	+ 45,0	+ 35,0	77,9	73,8	7 630	6 923	+ 33,4	- 9,3	+ 26,7	- 13,4
Transports routier de fret et déménagement	44,7	26 500	+ 9,5	+ 1,8	- 1,9	- 3,4	4,7	5,0	4 365	3 944	+ 1,1	- 9,6	- 4,0	- 13,8
Activités de poste et de courrier	2,8	5 310	+ 9,5	- 6,4	- 47,9	- 11,2	33,4	33,1	1 369	1 493	- 8,2	+ 9,1	- 12,8	+ 4,1
Autres activités de transports et entreposage	26,3	35 592	+ 9,5	+ 12,8	+ 4,6	+ 7,1	5,3	6,3	6 469	6 427	+ 27,0	- 0,6	+ 20,6	- 5,2
Hébergement	41,6	40 474	+ 9,5	+ 40,0	+ 2,6	+ 33,0	5,2	6,2	11 070	10 836	+ 54,4	- 2,1	+ 46,6	- 6,6
Restauration et débits de boissons	344,0	31 206	+ 9,5	+ 4,4	+ 14,5	- 0,9	22,1	25,0	4 197	4 523	+ 36,2	+ 7,8	+ 29,4	+ 2,8
Informatique, information et communication	693,8	56 411	+ 9,5	+ 0,4	+ 4,2	- 4,7	330,2	393,4	14 401	15 737	+ 19,7	+ 9,3	+ 13,7	+ 4,3
Activités financières et d'assurance	439,8	81 050	+ 9,5	- 4,7	+ 10,7	- 9,5	27,1	26,2	11 991	12 532	+ 14,4	+ 4,5	+ 8,7	- 0,3
Activités immobilières	539,7	43 692	+ 9,5	- 6,0	+ 1,7	- 10,7	95,9	82,1	14 321	12 468	+ 6,0	- 12,9	+ 0,7	- 16,9
Activités juridiques	4 389,8	115 519	+ 9,5	+ 0,2	+ 4,7	- 4,8	5,8	7,4	15 313	15 832	+ 2,4	+ 3,4	- 2,8	- 1,4
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	879,1	60 988	+ 9,5	+ 1,1	+ 5,6	- 4,0	246,9	258,7	10 918	11 976	+ 8,2	+ 9,7	+ 2,7	+ 4,6
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1 087,6	62 487	+ 9,5	+ 6,6	+ 7,7	+ 1,2	448,5	472,0	11 089	12 062	+ 11,8	+ 8,8	+ 6,2	+ 3,8
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	102,1	38 071	+ 9,5	+ 2,3	+ 11,1	- 2,9	153,4	165,0	9 907	10 153	+ 16,6	+ 2,5	+ 10,7	- 2,2
Autres activités scientifiques et techniques	370,9	55 184	+ 9,5	+ 11,4	- 12,2	+ 5,8	199,8	211,1	9 264	9 449	+ 12,8	+ 2,0	+ 7,2	- 2,7
Activités de nettoyage	60,1	39 602	+ 9,5	- 0,4	+ 9,5	- 5,4	47,8	56,1	6 493	6 254	+ 2,5	- 3,7	- 2,7	- 8,1
Autres activités de service administratif et de soutien	237,4	47 451	+ 9,5	+ 5,4	+ 5,8	+ 0,1	116,0	138,9	8 470	8 549	+ 19,3	+ 0,9	+ 13,3	- 3,7
Enseignement	105,8	27 524	+ 9,5	- 1,1	+ 13,2	- 6,1	215,6	237,9	6 897	7 166	+ 7,9	+ 3,9	+ 2,4	- 0,9
Santé	5 411,5	75 090	+ 9,5	- 2,8	+ 10,2	- 7,7	196,3	213,8	9 733	10 537	+ 6,4	+ 8,3	+ 1,0	+ 3,3
Médecine générale	1 137,9	93 373	+ 9,5	- 2,2	+ 8,9	- 7,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine spécialisée, analyses médicales	1 603,0	127 401	+ 9,5	+ 0,4	+ 9,3	- 4,7	-	-	-	-	-	-	-	-
Professions paramédicales et sages-femmes	1 310,2	41 670	+ 9,5	- 7,1	+ 13,6	- 11,7	42,9	48,2	14 481	14 887	+ 3,7	+ 2,8	- 1,5	- 1,9
Pratique dentaire	840,0	119 152	+ 9,5	- 3,5	+ 12,8	- 8,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	390,5	107 839	+ 9,5	+ 14,4	+ 11,3	+ 8,7	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres services de santé	112,3	23 796	+ 9,5	- 5,4	+ 14,1	- 10,2	139,4	149,2	9 692	10 530	+ 5,5	+ 8,6	+ 0,2	+ 3,6
Action sociale (y compris aide à domicile)	17,6	37 783	+ 9,5	+ 4,0	+ 11,5	- 1,2	14,0	16,4	4 970	5 691	+ 20,8	+ 14,5	+ 14,7	+ 9,2
Arts, spectacles et autres activités récréatives	221,4	37 926	+ 9,5	+ 5,8	+ 12,7	+ 0,4	171,7	187,4	7 326	7 367	+ 21,6	+ 0,6	+ 15,5	- 4,1
Activités sportives	30,8	23 370	+ 9,5	+ 11,4	+ 5,8	+ 5,8	59,0	68,7	6 771	7 192	+ 22,7	+ 6,2	+ 16,6	+ 1,3
Réparations hors automobile	24,6	18 871	+ 9,5	+ 9,6	+ 11,1	+ 4,1	19,7	20,2	6 914	7 070	+ 5,8	+ 2,3	+ 0,4	- 2,4
Coiffure et soins du corps	91,9	19 295	+ 9,5	- 0,6	+ 17,4	- 5,6	61,6	68,8	5 817	5 839	+ 10,8	+ 0,4	+ 5,2	- 4,3
Autres services personnels	50,9	25 787	+ 9,5	- 2,7	+ 14,5	- 7,6	100,7	119,2	6 147	6 357	+ 11,2	+ 3,4	+ 5,6	- 1,3
Autres	1 386,1	59 593	+ 9,5	+ 5,7	+ 17,3	+ 0,4	0,3	0,2	11 195	9 553	+ 73,3	- 14,7	+ 64,6	- 18,6
<b>TOTAL</b>	<b>18 647</b>	<b>59 167</b>	<b>+ 10,1</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>- 4,0</b>	<b>3 135</b>	<b>3 381</b>	<b>8 257</b>	<b>8 552</b>	<b>+ 14,6</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>- 1,2</b>

Source : Urssaf



TABLEAU 4 : Historique des revenus par statut en euros courants

	Revenu global				Revenu moyen				Evolution annuelle du revenu moyen, en euros courants				Evolution annuelle moyenne du revenu moyen, en euros constants	
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2022	2023
	En millions d'euros				En euros courants				En %				En %	
<b>TI classiques</b>	<b>16 732</b>	<b>18 453</b>	<b>18 647</b>	-	<b>53 168</b>	<b>58 519</b>	<b>59 167</b>	-	<b>- 3,7</b>	<b>+ 10,1</b>	<b>+ 1,1</b>	-	<b>- 4,0</b>	-
Artisans et Commerçants	4 411	4 898	4 971	-	31 064	34 478	35 352	-	- 6,5	+ 11,0	+ 2,5	-	- 2,6	-
Professions libérales	12 320	13 555	13 676	-	71 347	78 233	78 351	-	- 3,1	+ 9,7	+ 0,2	-	- 4,9	-
Hommes	11 699	12 829	12 865	-	57 746	63 593	64 258	-	- 4,3	+ 10,1	+ 1,0	-	- 4,0	-
Femmes	5 031	5 624	5 782	-	44 895	49 512	50 303	-	- 2,1	+ 10,3	+ 1,6	-	- 3,5	-
<b>Auto-entrepreneurs (AE)</b>	<b>1 951</b>	<b>2 644</b>	<b>3 135</b>	<b>3 381</b>	<b>6 339</b>	<b>7 207</b>	<b>8 257</b>	<b>8 552</b>	<b>- 8,8</b>	<b>+ 13,7</b>	<b>+ 14,6</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>- 1,2</b>
Artisans et Commerçants	849	1 116	1 252	1 298	5 185	5 839	6 711	6 666	- 12,8	+ 12,6	+ 14,9	- 0,7	+ 9,1	- 5,2
Professions libérales	1 101	1 528	1 883	2 083	7 654	8 694	9 750	10 383	- 4,9	+ 13,6	+ 12,1	+ 6,5	+ 6,5	+ 1,6
Hommes	1 173	1 539	1 788	1 914	6 546	7 305	8 533	8 822	- 9,3	+ 11,6	+ 16,8	+ 3,4	+ 10,9	- 1,4
Femmes	778	1 104	1 347	1 467	6 052	7 074	7 917	8 224	- 8,3	+ 16,9	+ 11,9	+ 3,9	+ 6,3	- 0,9

Source : Urssaf

Du fait de la forte inflation enregistrée en 2022 (+ 5,3 %), les évolutions des revenus moyens dans chaque secteur sont commentées en euros constants (base 2022).

En 2022, la majorité des secteurs d'activité des travailleurs indépendants classiques subissent une érosion de leur revenu moyen en euros constants, marquant une rupture avec la dynamique de reprise observée en 2021. L'impact est particulièrement marqué dans certains secteurs déjà fragilisés. Les métiers de bouche, après une hausse de 4,2 % en 2021, enregistrent une chute brutale de 16,3 %. Le commerce de détail non spécialisé poursuit sa tendance baissière avec une diminution de 11,8 %, accentuant le recul de 9,3 % observé l'année précédente (tableau 5). Au même titre, les activités de poste et de courrier voient leur revenu moyen diminuer de 11,2 %, un repli certes moins important qu'en 2021 (- 47,9 %) mais qui confirme les difficultés structurelles du secteur.

Les professions de santé ne sont pas épargnées par cette dégradation des revenus. La médecine générale, qui avait bénéficié d'une hausse de 8,9 % en 2021, accuse un recul de 7,1 % en 2022. Les professions paramédicales et les sages-femmes subissent une baisse encore plus prononcée (- 11,7 % contre + 13,6 % en 2021), tout comme les autres services de santé (- 10,2 % après une hausse de 14,1 % en 2021).

Toutefois, certains secteurs parviennent à tirer leur épingle du jeu malgré la forte inflation. Les taxis et VTC enregistrent une progression remarquable de 35 %, bien au-dessus de la tendance nationale (+ 14,8 %). L'hébergement connaît également une croissance soutenue de 33 %, contrastant avec la hausse plus modérée de 8 % au niveau national. D'autres secteurs affichent des résultats positifs, bien que plus mesurés : le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques progresse de 8,7 % (contre 5,8 % au niveau national), tandis que les autres activités de transports et d'entreposage enregistrent une hausse de 7,1 %, bien supérieure à la moyenne nationale (+ 0,8 %).

Paris se distingue nettement des autres départements franciliens en affichant le revenu moyen le plus élevé parmi les TI classiques, atteignant 72 770 euros en 2022. À l'opposé, la Seine-Saint-Denis affiche le niveau le plus bas, avec 45 420 euros.

En termes d'évolution, l'Essonne subit la plus forte baisse du revenu moyen, avec un recul de 8,5 % par rapport à 2021. À l'inverse, Paris enregistre la diminution la plus modérée, avec une baisse limitée à 2,4 %.

### En 2023, comme les autres années, le revenu global des auto-entrepreneurs est porté par les effectifs

De 2020 à 2023, le revenu global des AE a connu une croissance soutenue, portée par l'évolution des effectifs (+ 29,3 % du nombre d'AE économiquement actifs au cours de cette période) mais de plus en plus modérée depuis : après un fort rebond de 35,5 % en 2021, la croissance a ralenti à 18,6 % en 2022 puis à 7,9 % en 2023. Le revenu global d'activité est passé de 1,9 milliard d'euros en 2020 à 3,4 milliards, en 2023, soit une augmentation de 73,4 % en 3 ans (tableau 4).

### La faible croissance des revenus moyens des auto-entrepreneurs érodée par la forte inflation

En 2023, la croissance a encore ralenti, atteignant 3,6 % en euros courants : les auto-entrepreneurs ont perçu en moyenne 8 550 euros contre 8 260 euros en 2022 (tableau 4).

La variation du revenu moyen des auto-entrepreneurs doit être nuancée par l'impact significatif de l'inflation. En 2023, le revenu moyen des auto-entrepreneurs a ainsi baissé de 1,2 % en euros constants, comparé à une hausse de 8,8 % en 2022.

Les professionnels libéraux auto-entrepreneurs génèrent en moyenne un revenu annuel de 10 380 euros, tandis que les artisans-commerçants réalisent en moyenne un revenu de 6 670 euros. Le revenu moyen des professions libérales a augmenté de 6,5 % en euros courants mais, après ajustement pour l'inflation, cette croissance se transforme en une légère hausse de 1,6 % en euros constants. En revanche, les artisans-commerçants ont subi une baisse de leur revenu moyen de 0,7 % en euros courants et cette diminution est encore plus prononcée en termes réels, atteignant 5,2 % en euros constants.

Au niveau sectoriel, les revenus moyens affichent une baisse réelle dans presque tous les secteurs, accentuée par la hausse des prix. Ainsi, les secteurs qui subissent une contraction de leurs revenus en euros courants voient cette tendance aggravée en euros constants.

Dans l'analyse qui suit, les évolutions des revenus moyens dans chaque secteur ne sont commentées qu'en euros constants (base 2022).



## Une décroissance du revenu moyen des auto-entrepreneurs marquée dans certains secteurs

Dans certains secteurs les auto-entrepreneurs ont subi des reculs significatifs de leur revenu moyen en 2023 comparativement à l'année précédente (*tableau 5*). Le revenu moyen des AE du secteur des taxis-VTC a chuté de 13,4 % en 2023, contrastant avec une croissance vigoureuse de 26,7 % en 2022. De même, celui des AE du secteur de l'hébergement a enregistré une baisse de 6,6 %, après une augmentation significative de 46,6 % en 2022.

## Une baisse du revenu moyen plus marquée dans certains secteurs

Dans presque tous les secteurs les revenus moyens sont en recul, avec des baisses plus marquées dans certains cas. Le commerce de gros a subi une baisse de 9,7 %. Le revenu moyen dans le secteur du transport routier de fret et déménagement a chuté de 13,8 % après une baisse de 4 % en 2022, s'expliquant notamment par l'accroissement significatif des effectifs (+ 39,2 % en 2023) dans ce secteur, qui a intensifié la concurrence et réduit les marges bénéficiaires. Le revenu moyen dans le secteur des activités immobilières a enregistré une baisse marquée de 16,9 %, largement imputable à un quadruplement des taux d'intérêt en 18 mois et à une chute historique des transactions immobilières.

## Quelques secteurs tirent leur épingle du jeu en affichant des revenus moyens en hausse

Malgré cette tendance générale à la baisse, certains secteurs ont réussi à se démarquer et à enregistrer des hausses de revenus moyens.

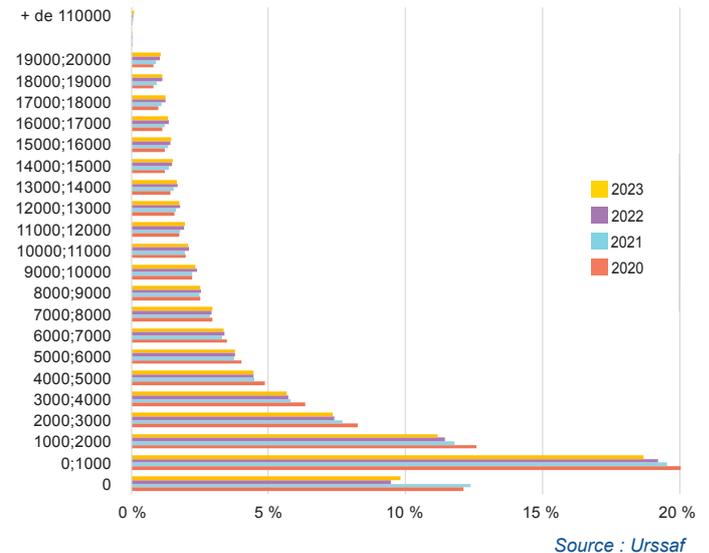
En 2023, le secteur de la santé a enregistré une croissance de 3,3 %, porté par une demande continue pour les services de santé et de bien-être. Dans le secteur de l'informatique, information et communication le revenu moyen a connu une augmentation de 4,3 %, reflétant une demande accrue pour les services numériques. Dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, la progression a été de 3,8 %, tandis que dans les activités comptables, de conseil et d'ingénierie le revenu moyen a progressé de 4,6 %. Le revenu moyen dans le secteur des activités de poste et de courrier connaît une hausse de son revenu moyen en 2023 (+ 4,1 %), après une baisse en 2022 (- 12,8 %).

## Revenus modestes : une réalité pour plus de la majorité des auto-entrepreneurs

Après deux années de hausse consécutive en 2020 et 2021, suivies d'une diminution en 2022 de 9,5 %, la proportion d'auto-entrepreneurs déclarant des revenus nuls a de nouveau augmenté en 2023, atteignant 9,8 % (*graphique 2*). Plus de la moitié des AE perçoivent des revenus inférieurs à 4 000 euros par an et seulement 19 % plus de 15 000 euros en 2023. Toutefois, 34,2 % des auto-entrepreneurs sont polyactifs en 2023 et perçoivent d'autres revenus pour leurs activités dans le secteur privé ou public (*cf. encadré*).

*Pour rappel : Pour les AE, le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire par l'application d'un taux défini en fonction du type d'activité (cf. Source et méthodologie).*

## GRAPHIQUE 2 : Distribution du revenu des auto-entrepreneurs



## Le revenu moyen des femmes auto-entrepreneures reste toujours inférieur à celui des hommes

En 2023, les femmes auto-entrepreneures perçoivent toujours un revenu moyen inférieur à celui de leurs homologues masculins, avec 8 220 euros contre 8 820 euros. Cela représente un écart de 7,8 %, sensiblement moins marqué qu'au niveau national où l'écart atteint 23,8 %. En euros constants, le revenu moyen des femmes diminue légèrement de 0,9 %, contre 1,4 % pour les hommes.

## Revenus moyens des auto-entrepreneurs : Paris et les Hauts-de-Seine creusent l'écart

En 2023, deux départements se démarquent par des revenus moyens de leurs auto-entrepreneurs plus élevés : Paris affiche 9 880 euros et les Hauts-de-Seine 9 340 euros. À l'opposé, la Seine-Saint-Denis enregistre le revenu moyen le plus bas, s'établissant à 6 890 euros. En tenant compte de l'inflation, la majorité des départements voit son revenu moyen diminuer, à l'exception de Paris, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne où le niveau reste stable. Par ailleurs, contrairement à la forte baisse observée parmi les travailleurs indépendants classiques, la diminution du revenu moyen des auto-entrepreneurs est relativement modérée dans tous les territoires.

Le revenu moyen en Île-de France est supérieur de 13,4 % à celui enregistré au niveau national (7 540 euros). L'Île-de-France continue en 2023 d'afficher le revenu moyen le plus élevé et connaît la baisse en euros constants la moins marquée (- 1,2 % vs - 3,2 % au niveau national).



## Encadré

### La polyactivité des travailleurs indépendants en Île-de-France : une tendance stable depuis 2019

La polyactivité, qui désigne le cumul d'une activité indépendante avec une activité salariée, gagne du terrain parmi les travailleurs indépendants (TI) en Île-de-France, bien que cette progression reste modérée.

Entre 2019 et 2023, la polyactivité des travailleurs indépendants dans le secteur privé suit des évolutions contrastées selon le statut (*graphique A*). Chez les TI classiques, la part des polyactifs est passée de 8,8 % en 2019 à 9,5 % en 2023, avec une légère hausse continue marquée par un pic de 9,4 % en 2021, probablement lié à l'impact de la pandémie : de nombreux indépendants ont été incités à diversifier leurs activités pour faire face à l'instabilité économique pendant cette période. À l'inverse, chez les auto-entrepreneurs économiquement actifs, la polyactivité a atteint un sommet en 2021 (29,3 %) avant de reculer progressivement à 27,4 % en 2023, sans pour autant revenir à son niveau de 2019 (26,8 %).

Grâce à l'intégration de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans le secteur public depuis 2022, il est désormais possible de suivre la polyactivité dans ce secteur. En Île-de-France, 4,0 % des TI classiques étaient également salariés dans le secteur public en 2023, en légère baisse par rapport à 2022 (4,3 %). Chez les auto-entrepreneurs économiquement actifs, cette proportion est restée stable à 5,4 % entre 2022 et 2023.

Au total, en 2023, 14,1 % des TI classiques en Île-de-France sont polyactifs, un taux identique à celui de 2022. Du côté des auto-entrepreneurs économiquement actifs, la polyactivité atteint 34,2 % affichant une très légère diminution par rapport à 2022 (34,5 %).

### Les polyactifs sont majoritairement sous le statut d'AE et avec un contrat dans le privé

Parmi les 174 025 travailleurs indépendants polyactifs en 2023, 128 600, soit 73,9 %, sont auto-entrepreneurs (*tableau A*), traduisant la sur-représentation de ces derniers parmi les polyactifs. Parmi l'ensemble de la population des indépendants 27,4 % des

**GRAPHIQUE A : Part de travailleurs indépendants polyactifs\* depuis 2019**



TIC = travailleur indépendant classique

\* La polyactivité est appréciée comme le cumul du statut TI avec un contrat dans le secteur privé ou, à partir de 2022, avec un contrat dans le secteur public.

Source : Urssaf

**TABLEAU A : Polyactivité des indépendants en 2022 et 2023 selon leurs caractéristiques individuelles**

	Nombre de polyactifs (milliers)								Pourcentage de polyactifs (%)							
	Niveau global		dont secteur privé		dont secteur public		dont mixtes		Part globale		dont secteur privé		dont secteur public		dont mixtes	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>TI classiques</b>	<b>43,8</b>	<b>45,4</b>	<b>28,4</b>	<b>30,5</b>	<b>13,4</b>	<b>13,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>14,1</b>	<b>14,1</b>	<b>9,1</b>	<b>9,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>
Hommes	16,3	16,9	9,1	9,8	6,4	6,2	0,9	0,8	14,4	14,4	8,0	8,4	5,7	5,3	0,8	0,7
Femmes	27,5	28,5	19,3	20,7	7,0	6,7	1,2	1,1	13,9	14,0	9,7	10,1	3,5	3,3	0,6	0,5
Moins de 30 ans	4,3	4,6	2,3	2,8	1,7	1,5	0,3	0,2	21,0	19,5	11,5	12,0	8,2	6,6	1,3	1,0
Entre 30 et 39 ans	10,3	11,0	6,6	7,2	3,3	3,4	0,4	0,5	16,0	16,1	10,3	10,5	5,1	4,9	0,7	0,7
Entre 40 et 49 ans	11,0	11,4	7,8	8,3	2,8	2,7	0,4	0,4	14,3	14,6	10,1	10,6	3,7	3,5	0,5	0,5
Entre 50 et 59 ans	11,3	11,5	7,7	8,1	3,1	2,9	0,5	0,5	13,3	13,6	9,1	9,6	3,6	3,5	0,6	0,6
60 ans et plus	6,9	7,0	4,0	4,2	2,6	2,4	0,4	0,4	10,7	10,4	6,1	6,3	4,0	3,5	0,6	0,6
<b>AE économiquement actifs</b>	<b>123,1</b>	<b>128,6</b>	<b>98,7</b>	<b>103,2</b>	<b>19,1</b>	<b>20,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>	<b>34,5</b>	<b>34,2</b>	<b>27,7</b>	<b>27,4</b>	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>
Hommes	54,5	57,1	41,1	43,2	10,7	11,4	2,6	2,5	34,1	33,6	25,8	25,4	6,7	6,7	1,6	1,5
Femmes	68,6	71,5	57,6	60,1	8,4	9,0	2,7	2,5	34,8	34,7	29,2	29,1	4,2	4,3	1,3	1,2
Moins de 30 ans	32,2	31,8	27,4	27,4	3,9	3,6	1,0	0,9	36,0	35,7	30,6	30,7	4,3	4,0	1,1	1,0
Entre 30 et 39 ans	38,6	40,4	32,3	33,6	4,9	5,4	1,3	1,4	37,0	36,2	31,0	30,1	4,7	4,8	1,3	1,2
Entre 40 et 49 ans	28,2	30,2	21,8	23,4	5,1	5,5	1,4	1,3	38,2	38,3	29,4	29,7	6,9	7,0	1,9	1,6
Entre 50 et 59 ans	18,4	20,0	13,6	14,7	3,7	4,1	1,1	1,1	34,9	35,3	25,8	26,1	7,0	7,3	2,1	2,0
60 ans et plus	5,6	6,2	3,6	4,1	1,5	1,7	0,4	0,4	15,4	15,4	10,1	10,2	4,2	4,3	1,2	1,0
60 ans et plus	166,9	174,0	127,1	133,8	32,5	33,3	7,3	7,0	25,0	24,9	19,0	19,2	4,9	4,8	1,1	1,0

Source : Urssaf



AE économiquement actifs (103 250) sont salariés dans le secteur privé, 5,4 % dans le public et 1,3 % cumulent simultanément des contrats dans le privé et dans le public.

La polyactivité présente des différences notables selon le sexe et le statut des travailleurs indépendants. Chez les auto-entrepreneurs économiquement actifs, elle est plus répandue chez les hommes, avec un taux de 34,7 %, contre 33,6 % chez les femmes. En revanche, chez les travailleurs indépendants classiques, la tendance s'inverse : les femmes sont plus souvent polyactives (14,4 %) que les hommes (14,0 %).

Dans le secteur privé, la polyactivité est plus élevée chez les hommes, quel que soit leur statut (10,1 % vs 8,4 % pour les travailleurs indépendants classiques et 29,1 % vs 25,4 % pour les auto-entrepreneurs). En revanche, dans le secteur public, la polyactivité est plus fréquente chez les femmes 5,3 % vs 3,3 % pour les TI classiques et 6,7 % vs 4,3 % pour les auto-entrepreneurs.

À l'inverse, dans le secteur public, ce sont les femmes qui se distinguent par une plus grande propension à la polyactivité. Elles sont 5,3 % à exercer une double activité en tant que travailleuses indépendantes classiques, contre 3,3 % des hommes. Cette tendance se retrouve aussi chez les auto-entrepreneurs, où 6,7 % des femmes cumulent un emploi dans le secteur public, contre 4,3 % des hommes.

### Des secteurs particulièrement concernés par la polyactivité

La polyactivité varie selon les secteurs d'activité, certains affichant une proportion nettement plus élevée de travailleurs cumulant plusieurs emplois. Chez les auto-entrepreneurs économiquement actifs, le secteur des activités sportives se distingue avec une part particulièrement élevée de polyactifs : près d'un auto-entrepreneur sur deux y exerce une ou plusieurs autres activités en parallèle (*tableau C*). En 2023, les activités de poste et de courrier présentent une situation similaire, avec 48,2 % de polyactifs parmi les auto-entrepreneurs du secteur. À l'inverse, la polyactivité reste plus marginale dans le secteur du BTP gros-œuvre, où seuls 8,9 % des auto-entrepreneurs combinent leur activité indépendante avec d'autres.

### Les polyactifs ont consacré en moyenne 1 312<sup>1</sup> heures de travail rémunérées dans l'année à leur(s) activité(s) salariée(s)

En moyenne, en 2023, les travailleurs indépendants classiques polyactifs ont consacré 1 195 heures par an à leur(s) activité(s) salariée(s), tandis que les auto-entrepreneurs y ont consacré 1 353 heures (*tableau B*).

Le nombre moyen d'heures salariées des travailleurs indépendants polyactifs est ainsi de 1 312 sur l'année, soit près des trois-quarts d'un temps plein<sup>1</sup>. Pour la moitié des auto-entrepreneurs polyactifs (respectivement travailleurs indépendants classiques polyactifs), le volume horaire annuel dépasse 1 601 (resp. 1 262), traduisant pour les auto-entrepreneurs une activité exercée principalement en tant que salarié.

Des disparités significatives existent entre les secteurs en termes de volume horaire. Les travailleurs indépendants classiques du secteur de la santé affichent une moyenne de 1 048 heures de travail par an, tandis que ceux des activités sportives atteignent 1 037 heures annuelles. Ces deux secteurs affichent des volumes horaires parmi les plus faibles. À l'inverse, le secteur de l'hébergement présente la charge de travail la plus élevée avec une moyenne de 1 656 heures par an.

Les activités juridiques comptent encore moins d'heures avec une moyenne de 516 heures par an, notamment dans les cas de cumul avec une activité d'enseignement supérieur.

Parmi les auto-entrepreneurs économiquement actifs polyactifs, certains secteurs d'activité affichent des volumes d'heures qui dépassent largement le nombre d'heures moyen constaté au niveau global. En particulier, les auto-entrepreneurs exerçant dans les secteurs taxis-VTC consacrent plus de 1 600 heures en moyenne sur l'année à leur activité salariée.

### Les rémunérations tirées du salariat sont plus faibles pour les AE que pour les TI classiques

En 2023, les polyactifs ont perçu près de 6,4 milliards d'euros de rémunération brute issue de leur activité salariée : 4,1 milliards par les auto-entrepreneurs et 2,3 milliards par les TI classiques (*tableau B*). En moyenne, les TI classiques polyactifs ont une rémunération salariée plus élevée que les AE polyactifs (50 910 euros contre 32 130 euros).

Au niveau sectoriel (*tableau C*), les rémunérations les plus élevées concernent les TI classiques exerçant dans les activités immobilières (plus de 140 000 euros annuels). Ceux pratiquant dans le secteur de la santé ont perçu 39 500 euros en moyenne avec leur activité salariée. S'agissant des AE, les plus fortes rémunérations sont observées dans les activités juridiques et les activités financières et d'assurance (respectivement 47 170 et 44 550 euros en moyenne en 2023).

<sup>1</sup> Une personne qui travaille à temps plein (35 heures par semaine) est rémunérée sur 1 820 heures (y compris congés payés)

**TABLEAU B : répartition des polyactifs en fonction au cours de l'année 2023, nombre d'heures rémunérées et rémunération**

	Nombre d'individus	Répartition	Nombre d'heures rémunérées annuelles	Nombre d'heures moyen	Nombre d'heures médian	Rémunération globale	Rémunération moyenne annuelle	Rémunération médiane annuelle
	niveau	%	millions	niveau	niveau	millions d'euros	euros	euros
TIC	45 425	26,1	54,3	1 195	1 262	2 312,7	50 912	27 242
AE éco	128 600	73,9	174,0	1 353	1 601	4 132,1	32 131	27 058
<b>Total général</b>	<b>174 025</b>	<b>100,0</b>	<b>228,2</b>	<b>1 312</b>	<b>1 538</b>	<b>6 444,8</b>	<b>37 034</b>	<b>27 088</b>

Source : Urssaf



TABLEAU C : répartition des indépendants selon le nombre d'heures rémunérées et rémunération, par secteur d'activité en 2023

	Nombre et taux de TI polyactifs en 2023				Nombre d'heures rémunérées en contrat salarié				Rémunération moyenne annuelle issue des contrats salariés			
	TI classiques		AE éco. actifs		TI classiques				TI classiques			
	en milliers	%	en milliers	%	AE éco. actifs		AE éco. actifs		AE éco. actifs		AE éco. actifs	
Agriculture, sylviculture et pêche	0,04	10,6	0,02	22,4								
Industrie	0,4	9,8	3,7	31,6								
Métiers de bouche	0,4	8,7	0,6	29,8								
BTP gros-oeuvre	0,8	13,1	0,5	8,9								
BTP travaux d'installation	0,5	8,4	1,5	20,9								
BTP travaux de finition	0,4	7,4	1,3	12,9								
Commerce-réparation d'automobiles	0,4	12,7	0,8	31,3								
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	1,0	11,4	1,9	25,9								
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	0,4	13,2	0,1	35,1								
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	0,8	9,5	1,3	21,0								
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	0,1	5,8	0,7	11,8								
Commerce de détail non spécialisé	0,6	10,9	4,3	36,8								
Taxis - VTC	0,9	4,7	3,9	39,1								
Transports routier de fret et déménagement	0,3	18,4	0,5	44,8								
Activités de poste et de courrier	0,3	25,8	10,3	48,2								
Autres activités de transports et entreposage	0,1	16,4	0,3	34,1								
Hébergement	0,2	21,4	0,2	29,4								
Restauration et débits de boissons	1,6	14,3	2,0	38,2								
Informatique, information et communication	1,6	12,7	8,5	36,9								
Activités financières et d'assurance	0,8	14,4	0,5	27,1								
Activités immobilières	2,6	21,3	1,5	23,6								
Activités juridiques	2,7	7,1	0,1	35,1								
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	2,0	14,1	6,7	32,9								
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	3,1	17,8	13,1	36,0								
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	0,3	9,7	4,5	28,9								
Autres activités scientifiques et techniques	0,9	13,4	7,6	35,6								
Activités de nettoyage	0,4	21,0	2,6	29,8								
Autres activités de service administratif et de soutien	1,0	19,6	5,0	32,2								
Enseignement	0,8	20,7	13,9	43,9								
Santé	15,1	20,5	7,8	40,3								
Arts, spectacles et autres activités récréatives	0,9	15,0	9,1	37,0								
Activités sportives	0,4	26,4	4,6	49,2								
Réparations hors automobile	0,1	6,3	0,6	23,1								
Coiffure et soins du corps	0,4	7,7	2,4	21,4								
Autres services personnels	0,3	14,7	6,1	34,0								
Autres	3,0	14,5	0,0	31,6								
<b>TOTAL</b>	<b>45,4</b>	<b>14,1</b>	<b>128,6</b>	<b>34,2</b>								

Source : Urssaf



## Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants** indépendants immatriculés à la Sécurité sociale et **non des individus**.

Elle n'intègre ni les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins ou les artistes-auteurs.

Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS).

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. À l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées au sens de la Sécurité sociale : les artisans, les commerçants et les professions libérales. Depuis 2018, les professions libérales non réglementées (PLNR) nouvellement inscrites sont classées parmi les commerçants et cotisent comme tels. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégréées à la population des professions libérales.

### Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Certaines professions libérales rattachées à une caisse de retraite spécifique, autre que la CIPAV ou le RG, sont exclues du dispositif. C'est le cas notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF). Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité. Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (*tableau D*). En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur. Depuis le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires, les seuils de tolérance ont disparu, néanmoins une tolérance de dépassement est accordée une année avant la bascule automatique vers le statut TI classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le traitement des radiations d'office au titre de 2019 a été reporté à 2021. Cette mesure exceptionnelle conduit à un phénomène de rattrapage et une hausse artificielle des radiations au 31 décembre 2020. Pour

**TABLEAU D : Seuils de chiffre d'affaires applicables en 2023**

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 188 700 €	Jusqu'à 91 900 €
Prestation de services	Jusqu'à 77 700 €	Jusqu'à 36 800 €

Source : Urssaf

préserver la cohérence des séries, une date de fin d'activité à fin 2019 a été positionnée pour les AE qui auraient dû être radiés dès 31 décembre 2019. De même, pour des raisons de gestion, les radiations d'office de fin 2022, qui devaient avoir lieu en 2023 ont été reportées en 2024. Toutefois, au premier semestre 2024, des contraintes opérationnelles ont conduit à un traitement partiel des radiations d'office pour chiffre d'affaires nul ou manquant durant au moins deux années consécutives. Les niveaux de radiations à fin décembre 2022 et 2023 sont donc artificiellement bas, contribuant à donner une vision erronée de la progression du nombre d'AE administrativement actifs. Des estimations des radiations à fin 2022 et à fin 2023 ont donc été réalisées. Les règles pour cibler les AE radiés pour absence de chiffre d'affaires ont été reproduites à l'aide des informations connues à date dans les bases de données statistiques.

L'analyse des **revenus des AE** est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire par l'application d'un taux défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente). Le montant de l'abattement est d'au moins 305 euros.

### Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

À la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (Pass) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les **revenus des TI classiques**, les taxations d'office (TO) ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale). Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.



## Les données mobilisées

La base **TI des Urssaf** centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issus d'une **extraction au 31 mai 2024**, pour toutes les années de revenus (*cf. note page 1*).

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (C22) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance. La classe « UZ – Autres » rassemble les indépendants dont le secteur n'entre pas dans les regroupements définis par la nomenclature spécifique ou n'est pas connu, notamment les TI classiques avec une APE 7010Z « Activités des sièges sociaux » ou 6420Z « Activités des sociétés holding » pour lesquels l'activité effectivement exercée n'a pu être identifiée.

L'analyse sur les TI salariés du régime général est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants anonymisés.

## Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année N un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et aussi une activité salariée déclarée dans la DSN au dernier jour ouvré de décembre N. Pour les AE, seuls les économiquement actifs sont pris en compte.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).